



Ordre du jour du Conseil communal du 13 novembre 2014

SEANCE PUBLIQUE

1. APPROBATION

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2014.

2. INFORMATION

SPW – Comptes pour l'exercice 2013 votés en séance du Conseil communal du 02 juillet 2014 – Approbation par la tutelle.

3. FINANCES

3.1 Modification budgétaire n°2 de la Ville.

3.2 Correction du fonds de réserve extraordinaire.

3.3 Coût vérité 2015 - règlement immondices 2015.

3.4 Marchés publics de fournitures :

- Acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail.
- Achat d'une cuisinière au gaz pour la salle de Mignault.
- Achat d'une lame de déneigement pour le tracteur.
- Achat de matériel et logiciel informatique pour la bibliothèque communale.
- Achat d'une camionnette pour le service travaux.

3.5 Budget 2015 du CPAS.

4 DIVERS

4.1 Règlement complémentaire sur le roulage : rue de la Station et rue Ste Gertrude

4.2 Règlement complémentaire sur le roulage : carrefour RN538.

4.3 Echevin honoraire – Octroi du titre honorifique.

HUIS-CLOS

Enseignement

- Retrait de la délibération du 1.10.14 relatif à la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire en remplacement d'un titulaire en congé pour mission. Désignation de cette institutrice maternelle en remplacement de Madame Selvais en congé de maladie du 01.19.14 jusqu'au retour de la titulaire.
- Mise en disponibilité d'un maître spécial de morale par perte partielle de charge, à raison de 2P/semaine à dater du 01.10.14.
- Mise en disponibilité d'un maître spécial d'éducation physique par perte partielle de charge, à raison de 2P/semaine à dater du 01.10.14.
- Désignation d'un maître spécial de religion catholique à titre temporaire, à raison de 2 P/semaine du 01.10.14 au 30.06.15.

- Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire, à raison de 13 P/semaine du 01.10.14 au 30.06.15, à l'implantation de Ville/Haine suite à l'ouverture d'un demi-emploi.
- Mise en disponibilité d'une institutrice primaire par perte partielle de charge à raison de 6P/semaine au 01.10.14 + prise en charge de son traitement (6P) du 01.10.14 au 31.08.15
Désignation de cette institutrice primaire à titre temporaire à raison de 12P/semaine du 01.10.14 au 30.06.15 + prise en charge de son traitement du 01.10.14 au 30.06.15.
- Réaffectation d'une institutrice maternelle dans un emploi temporairement vacant du 01.09.14 au 30.06.15 – titulaire en congé pour mission.

Le Directeur Général,



F. Petre



Le Député-Bourgmestre,



B. Friart